

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 2 décembre 2019 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Monsieur Alain Leprince, conseiller au siège #5
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h 00. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil (L.E.R.M. 357 et 358)
 - 6.2. Activité de formation pour le directeur général (accès à l'information et protection des données personnelles)
 - 6.3. Adoption – Règlement numéro 2019-08 sur la gestion contractuelle
 - 6.4. Adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2020
 - 6.5. Souper de Noël pour les élus et les employés municipaux
7. **Sécurité publique**
 - 7.1. Entente avec le Service régional de sécurité incendie (SRSI) de La Matanie
8. **Transport**
 - 8.1. Offre d'achat pour un camion F-550 usagé avec équipement de déneigement
 - 8.2. Plan de mobilité durable et de sécurité routière (volet transport actif)
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Demande de modification règlementaire concernant la tarification des entrées d'eau
 - 9.2. Groupe Bouffard – Réouverture du contrat pour le tri et le traitement des matières recyclables
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Demande de dérogation mineure #2019-01 de Monsieur Réjean Ratté (134 et 136 route 132)
 - 10.2. Suivi de la résolution #2019-158 – Inspections de propriétés sur la route 297
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Approbation du 2^e budget révisé 2019 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables
 - 11.2. Approbation du 3^e budget révisé 2019 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables
 - 11.3. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour les infrastructures sportives et récréatives (terrains de volleyball, mini-golf et baseball)
 - 11.4. Coordonnatrice en loisir – Départ de Madame Daphné St-Onge à la fin de l'année 2019
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'adopter l'ordre du jour du 2 décembre 2019 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbaton du procès-verbal*

2019-227 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2019

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 4 novembre dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'approuver le procès-verbal du 4 novembre 2019 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes*

2019-228 APPROBATION DES COMPTES AU 30 NOVEMBRE 2019

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de novembre 2019;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 novembre 2019 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	49 048.94	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #500774 au #500800)	18 176.24	\$
Total des comptes	67 225.18	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Une question a été soulevée en lien avec l'offre d'achat pour un camion F-550 usagé avec équipement de déneigement.

6.1 *Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil (L.E.R.M. 357 et 358)*

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que le conseiller au siège #5, Monsieur Alain Leprince, a déposé sa déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Pour ce qui des conseillères aux sièges #1, #3 et #6, la mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil devra se faire au printemps 2020.

6.2. *Activité de formation pour le directeur général (Accès à l'information et protection des données personnelles)*

2019-229 ACTIVITÉ DE FORMATION POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant le programme de perfectionnement offert par l'*Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)*;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser l'inscription du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à l'activité de perfectionnement suivant :

- « **Accès à l'information et protection des données personnelles** » offerte par l'ADMQ qui aura lieu à Matane le 26 février 2020 au montant de 277 \$ plus les taxes;

Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.3. *Adoption – Règlement numéro 2019-08 sur la gestion contractuelle*

2019-230 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-08 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire du 4 novembre dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'adopter le *Règlement numéro 2019-08 sur la gestion contractuelle* tel que déposé et remis aux membres du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.4. *Adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2020*

2019-231 ADHÉSION À LA FQM POUR L'ANNÉE 2020

Considérant les avantages reliés à l'adhésion de la *Fédération québécoise des municipalités (FQM)*;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'adhérer à la FQM pour l'année 2020 au montant de 1 115.79 \$ (1 091.09 \$ en 2019) taxes incluses. Cette dépense sera prévue au budget de l'année financière 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.5. *Souper de Noël pour les élus et les employés municipaux*

2019-232 SOUPER DE NOËL POUR LES ÉLUS ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Considérant la pertinence de remercier les efforts de la dernière année des employés municipaux, de faire connaître et de développer des liens entre ces derniers et les élus;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'autoriser une dépense d'environ 500 \$ avant les taxes pour l'organisation d'un souper de Noël pour les élus et employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.1. *Entente avec le Service régional de sécurité incendie (SRSI) de La Matanie*

2019-233 ENTENTE AVEC LE SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE (SRSI) DE LA MATANIE

Considérant l'entente intermunicipale relative à l'organisation d'un service régional de sécurité incendie de La Matanie signée en octobre 2005;

Considérant que cette entente se termine le 31 décembre 2020;

Considérant que certaines municipalités membres ont déjà manifesté leur intention de ne pas renouveler l'entente initiale, mais semblent être ouvertes à renégocier une nouvelle entente afin de poursuivre dans un service régional de sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables manifeste aux municipalités membres son intérêt à poursuivre dans un Service régional de sécurité incendie (SRSI) de La Matanie à condition que l'étude d'optimisation réalisée soit mise en œuvre dans la mesure du possible et que les investissements et le nombre de casernes soient réduits au minimum afin de maintenir les quotes-parts à un niveau acceptable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1. *Offre d'achat pour un camion F-550 usagé avec équipement de déneigement*

2019-234 OFFRE D'ACHAT POUR UN CAMION F-550 USAGÉ AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT

Considérant que le conseil municipal avait déjà manifesté dans le passé son accord à l'installation d'une gratte sur le camion de service en vertu de la résolution #2016-184;

Considérant que la Municipalité de Saint-Damase vend par soumission publique de la machinerie, dont un camion Ford F-550 avec équipement de déneigement de l'année 2001;

Considérant que l'acquisition de ces équipements de déneigement (gratte 45° avant et aile de côté) permettrait d'équiper notre camion de service F-550 à moindre coût;

Considérant que cette possibilité permettrait de dépanner en cas de bris lors des opérations de déneigement en plus d'optimiser les déplacements des inspections du réseau routier municipal;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'entériner l'offre d'achat effectué à la Municipalité de Saint-Damase au montant de 3 000 \$ plus les taxes pour le camion Ford F-550 avec équipement de déneigement de l'année 2001.

Si cette offre est acceptée par la Municipalité de Saint-Damase, le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution ainsi qu'à immatriculer (transférer) le nouveau véhicule auprès de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Cette dépense d'investissement sera financée à même le surplus accumulé.

Madame Véronique Lamarre vote contre cette proposition.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

Madame Véronique Lamarre s'interroge si l'installation de grattes sur le nouveau camion de service F-550 a un impact sur la garantie du véhicule.

8.2. *Plan de mobilité durable et de sécurité routière (volet transport actif)*

Les documents remis par Madame Marie-Philip Bouffard en lien avec la démarche pour produire un *Plan de mobilité durable et de sécurité routière – volet transport actif* sont déposés.

9.1. *Demande de modification règlementaire concernant la tarification des entrées d'eau*

2019-235 DEMANDE DE MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE CONCERNANT LA TARIFICATION DES ENTRÉES D'EAU

Considérant que dans une lettre datée du 7 novembre 2019, Monsieur Marcel Cousineau et Madame Raymonde Bernier demandent à la municipalité de revoir son *Règlement numéro 2012-02 imposant un tarif pour l'ouverture et la fermeture des valves de service du réseau d'aqueduc*;

Considérant que les interventions effectuées en période de gel impliquent souvent du déneigement, une localisation plus difficile ainsi que du déglacage des entrées de service;

Considérant que depuis l'instauration de cette réglementation, le nombre d'interventions en période de gel a grandement diminué ce qui a également diminué le nombre de bris aux entrées de service;

Considérant que le conseil municipal juge cette réglementation toujours pertinente et appropriée;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'aviser les demandeurs que le conseil municipal maintient la réglementation actuellement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.2. *Groupe Bouffard – Réouverture du contrat pour le tri et le traitement des matières recyclables*

2019-236 TRI ET CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES – DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)

Considérant qu'une dispense a été demandée au *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* afin que la Municipalité de Baie-des-Sables soit autorisée à rouvrir le contrat de tri et traitement des matières recyclables avec Bouffard Sanitaire inc. en vertu de sa résolution #2019-157;

Considérant que le MAMH a accordé une autorisation de dispense avec conditions dans une lettre datée du 10 octobre 2019;

Considérant que les conditions émises par le MAMH ne correspondent pas aux attentes du centre de tri et entraîneront la fermeture du centre de tri si elles ne sont pas revues;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu de demander au MAMH une modification de l'autorisation reçue le 10 octobre dernier pour la réouverture du contrat avec Bouffard Sanitaire inc. relatif au tri et au conditionnement des matières recyclables et ainsi éviter la fermeture du centre de tri. Cette nouvelle autorisation devra tenir compte d'une indemnité compensatoire rétroactive pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2019 au montant forfaitaire de 3 639\$ (58.44 tonnes métriques à 62.28\$).

De plus, pour les périodes à venir, l'indemnité compensatoire par tonne métrique autorisée devra être flexible afin de tenir compte de la perte réelle du centre de tri.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1. *Demande de dérogation mineure #2019-01 de Monsieur Réjean Ratté (134 et 136 route 132)*

2019-237 ÉTUDE DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2019-01 DE MONSIEUR RÉJEAN RATTÉ (134 ET 136 ROUTE 132)

Considérant la demande de dérogation mineure #2019-01 formulée par Monsieur Réjean Ratté sur les immeubles situés aux 134 et 136 route 132, sur le lot 214-P du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-MacNider et portant les matricules #7698-25-8843 et #7698-35-0262 au rôle d'évaluation;

Considérant que l'objet de la demande consiste :

1. Pour le 134 route 132 : Autoriser un premier lotissement d'un terrain qui bénéficiait, avant la modification des dimensions, d'un privilège au lotissement protégé par droit acquis. Les dimensions du terrain initial sont de 24.38 mètres de largeur, 30.48 mètres de profondeur et 714.9 mètres carrés de superficie. Le lot nouvellement formé aura une largeur approximative de 27.38 mètres, une profondeur approximative de 69.23 mètres et une superficie approximative de 1 988.34 mètres carrés;
2. Pour le 136 route 132 : Autoriser un deuxième lotissement d'un terrain qui bénéficiait, avant la modification des dimensions, d'un privilège au lotissement protégé par droit acquis. Les dimensions du terrain initial sont de 23.77 mètres de largeur, 36.58 mètres de profondeur et 869.54 mètres carrés de superficie. Le lot nouvellement formé aura une largeur approximative de 20.77 mètres, une profondeur approximative de 76.01 mètres et une superficie approximative de 1 622.76 mètres carrés;

Considérant que le règlement de lotissement fixe les normes respectivement à 25 mètres de largeur, 75 mètres de profondeur et 2 000 mètres carrés de superficie pour les lots partiellement desservis à moins de 100 mètres d'un cours d'eau;

Considérant que l'objectif ultime de ce nouveau lotissement (reconfiguration des terrains) est de permettre l'aménagement d'une nouvelle installation septique conforme sur l'immeuble situé au 134 route 132;

Considérant que pour ce faire, le demandeur procèdera à l'achat d'une parcelle de terrain à la Ferme Annick inc., en échangera une partie de cette parcelle à son voisin à l'Est situé au 140 route 132, Monsieur Michel Pitteloud, et en retour, intégrera la parcelle ainsi obtenue à chacune de ses propriétés adjacentes;

Considérant que cette demande est pour donner suite à la résolution municipale #2018-071 et à la décision favorable de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* dans le dossier #419568;

Considérant que cette nouvelle reconfiguration permettra d'augmenter de façon considérable la profondeur et la superficie respective de chacune des propriétés visées;

Considérant la présence d'une bande de protection riveraine sur la propriété située au 134 route 132;

Considérant la présence d'un talus important au Sud-Est de chacune des propriétés;

Considérant que le refus d'acquiescer à la présente dérogation mineure causera un préjudice suffisamment sérieux au demandeur étant donné qu'il ne sera pas en mesure d'aménager une installation septique conforme;

Considérant que la présente dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de l'implantation actuelle des résidences et des bâtiments du secteur (grande distance entre les bâtiments);

Considérant que le projet en question respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que cette demande de dérogation mineure est effectuée dans le cadre d'une demande de permis de lotissement;

Considérant la recommandation du comité d'urbanisme d'accepter la demande de dérogation mineure #2019-01 formulé par Monsieur Réjean Ratté dans son procès-verbal du 25 novembre 2019;

Considérant que l'effet de cette dérogation, si accordée par le conseil, rendrait cet immeuble conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Considérant qu'un avis public a été affiché le 15 novembre 2019 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour informer la population que le conseil statuerait sur cette demande à la présente séance;

Considérant que le conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure #2019-01 formulée par Monsieur Réjean Ratté tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

L'inspecteur en bâtiment est autorisé à délivrer tout permis ou certificat en conséquence. L'approbation se limite aux éléments visés dans la présente demande de dérogation mineure et n'a pas pour effet de régulariser toute demande ultérieure de quelque nature que ce soit concernant l'immeuble visé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2. Suivi de la résolution #2019-158 – Inspections de propriétés sur la route 297

2019-238 INSPECTION DE DEUX (2) PROPRIÉTÉS SUR LA ROUTE 297

Considérant la résolution #2019-158 relative à l'inspection des propriétés situées au 145 et 146 route 297 à Baie-des-Sables;

Considérant que l'inspecteur en bâtiment de la MRC de La Matanie a effectué une inspection des propriétés visées le 17 octobre 2019;

Considérant que ce dernier a soumis une liste des infractions pouvant être signifiées;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu de demander à l'inspecteur en bâtiment de la MRC d'émettre les avis d'infractions relevées aux propriétaires concernés et d'accorder un délai jusqu'au 31 août 2020 à ces derniers pour se conformer à toutes les dispositions réglementaires municipales.

L'inspecteur en bâtiment de la MRC devra effectuer une nouvelle inspection des propriétés en septembre 2020 afin de faire un suivi dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1. Approbation du 2^e budget révisé 2019 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables

2019-239 APPROBATION DU 2^E BUDGET RÉVISÉ 2019 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

Considérant que la *Société d'habitation du Québec (SHQ)* a révisé en date du 30 octobre 2019 le budget de l'année financière 2019 de l'*Office municipal d'habitation (OMH)* de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'accepter le 2^e budget révisé 2019 en date du 30 octobre 2019 de l'OMH de Baie-des-Sables prévoyant une contribution estimative de la municipalité au déficit d'exploitation de la Villa Notre-Dame de 2 915 \$ (2 505 \$ pour le budget révisé précédent) au lieu d'un montant initial de 2 521 \$. Cette révision budgétaire fait suite à l'achat d'une souffleuse à neige au montant de 4 100 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2. Approbation du 3^e budget révisé 2019 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables

2019-240 APPROBATION DU 3^E BUDGET RÉVISÉ 2019 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

Considérant que la *Société d'habitation du Québec (SHQ)* a révisé en date du 7 novembre 2019 le budget de l'année financière 2019 de l'*Office municipal d'habitation (OMH)* de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'accepter le 3^e budget révisé 2019 en date du 7 novembre 2019 de l'OMH de Baie-des-Sables prévoyant une contribution estimative de la municipalité au déficit d'exploitation de la Villa Notre-Dame de 2 265 \$ (2 915 \$ pour le budget révisé précédent) au lieu d'un montant initial de 2 521 \$. Cette révision budgétaire tient compte d'un transfert en 2020 du budget RAM (rénovation, amélioration modernisation) au montant de 6 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour les infrastructures sportives et récréatives (terrains de volleyball, mini-golf et baseball)

Les travaux effectués en régie ne sont pas admissibles dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives. Considérant l'ampleur des travaux à réaliser pour améliorer et rénover nos infrastructures, aucune demande ne sera effectuée dans le cadre de ce programme.

11.4. Coordonnatrice en loisir – Départ de Madame Daphné St-Onge à la fin de l'année 2019

Madame Daphné St-Onge quittera son poste d'ici la fin de l'année 2019. Une offre d'emploi sera lancée dans les prochaines semaines. La Ville de Métis-sur-Mer demande de modifier l'offre d'emploi initiale afin de ne pas exiger absolument un diplôme d'études collégiales (DEC) en technique d'intervention en loisirs, mais que cela serait un atout et que toutes expériences de travail dans des domaines connexes seront jugées pertinentes.

12. Suivi des dernières périodes de questions

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. Divers

Le maire informe les gens présents que la Municipalité de Baie-des-Sables a obtenu récemment le prix de « municipalité de l'année » remis par la *Chambre de commerce de la région de Matane*.

14. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Déneigement des chemins municipaux;
- Règlement numéro 2019-08 sur la gestion contractuelle;
- Plan de mobilité durable et de sécurité routière (volet transport actif);
- Coût de location du centre communautaire;
- Départ de la coordonnatrice en loisir.

15. *Levée de l'assemblée*

2019-241 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre résolu de lever la séance à 20 h 45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire